

SOMMAIRE

Pages 2-3

- Clignotants au rouge
- Pétition "Philippe Lamour"

Pages 4-5

- Collectif académique
- Joindre le S3 et les S2
- Syndicalisation

Pages 6 à 9 : Actualités

- Collèges
- Stagiaires
- Retraités
- Rendez-vous de carrière
- Le métier au quotidien
- Lycées
- ADP
- TZR

Pages 10-11

- En direct des S2
- Catégories : CPE, Psy-EN, AESH, AED

Pages 12-13 : Métier-Carières

- Agrégés : hors-classe, liste d'aptitude et titularisation

Pages 14-15

- Élections internes FSU : du 20 septembre au 11 octobre

Page 16

- Stages SNES du 1^{er} trimestre
- Agenda

ÉDITO

Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron nous a servi à l'envi sa fable du nouveau et de l'ancien monde. Selon cette fable, ce (celui ?) qui existe depuis longtemps est forcément archaïque et périmé, et mérite d'être changé. Évidemment le nouveau produit est forcément mieux que l'ancien, car issu d'un jeune cerveau à la pensée complexe. Pas de demi-mesure, pas de bilan, pas d'analyse des faits sociaux et historiques, pas de proposition d'évolution et d'amélioration, exit la notion de progrès, il faut détruire et remplacer. Au tamis de cette fable, ce que d'aucuns rétrogrades appellent les acquis sociaux ressortent disloqués : le code du travail, "modernisé" à la sauce libérale ; la Fonction Publique, attaquée dans les valeurs et les missions qu'elle porte dans notre République, tout comme les statuts particuliers garants de services publics de qualité pour tou.tes (Poste, Télécom, SNCF, RATP...) ; l'assurance chômage et l'indemnisation des chômeurs, avec une réforme qui lamine ce filet de protection contre la précarité et la pauvreté ; l'investissement pour la jeunesse, avec un budget pour l'Éducation et l'Enseignement Supérieur synonyme de suppressions de postes, de conditions de travail et d'études détériorées, de perte de sens du métier.

La prochaine attaque pointe sur un totem contre lequel de nombreux gouvernements ont buté : les retraites. La fable continue : le nouveau système aurait toutes les vertus quand l'ancien agrège tous les défauts. Passé le vernis de la communication, la réforme systémique proposée est pourtant sans équivoque : en fixant une part constante de la richesse nationale aux retraites, l'augmentation naturelle du nombre de retraités conduira mécaniquement à une baisse des pensions, avec de surcroît l'impossibilité de connaître sa future pension, qui dépendra de la valeur du point à la liquidation, et du contexte économique. Pour nos professions, la sanction est particulièrement brutale : selon les simulations, entre 20 et 30 % de baisse des pensions est à prévoir !

Mais la retraite n'est pas un sujet comme les autres, et le Président, fragilisé par des mobilisations fortes et diverses depuis près d'un an, en est bien conscient. La journée de grève à la RATP, les différentes mobilisations sectorielles prévues cet automne, la journée de mobilisation et d'alerte du 24 septembre, à l'initiative de la CGT et à la quelle la FSU s'est associée, montrent que le sujet est politiquement très sensible. Aussi le Président sort-il de son jeu deux cartes non dépourvues de cynisme : le temps, en relançant les "concertations" et en annonçant un débat citoyen qui enjambe les élections municipales ; la diversion, en mettant à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale un opportun débat sur... l'immigration ! Ce en quoi la fable des anciens et des modernes rejoint une autre fable : celle des "tabous". Pour justifier un virage extrême à droite qui n'est rien d'autre qu'une pathétique manœuvre démagogique et électoraliste, le courage serait d'enfin biser les "tabous" qui entraveraient notre société !

D'une fable à l'autre, la volonté est toujours de chercher à cliver notre société en opposant les uns aux autres, à chercher des boucs émissaires. Le SNES et la FSU appellent de leurs vœux l'unité la plus large du mouvement syndical et social pour contrer ces politiques du repli et du chacun pour soi. La mobilisation de toutes et tous sera indispensable, dans les semaines à venir, pour défendre une société ouverte et solidaire.

Bertrand HUMEAU, le 23 septembre 2019

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg
N° Commission Paritaire : 1121 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie
483 ZAC des Vauts,
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

ÉDUCATION, FONCTION PUBLIQUE, SALAIRES, RETRAITES, LES CLIGNOTANTS SONT **AU ROUGE !**



Troisième rentrée de Jean-Michel Blanquer, après une fin d'année marquée par des mobilisations inédites et marquantes dans l'Éducation ; trois rentrées et un ministre toujours aussi sûr de lui. Conformément aux préconisations du président de la République, le ton se veut plus apaisé, mais c'est tout. Toujours aussi sûr du bien-fondé de ses réformes, le ministre de l'Éducation nationale a dépeint devant l'Assemblée nationale une rentrée idyllique, la meilleure depuis longtemps, un projet éducatif répondant au triple enjeu de l'égalité des chances, du bien-être des personnels et du défi environnemental...

Les établissements vont voir fleurir les jardins ; les programmes rénovés du lycée vont amener des progrès ; les personnels seront protégés par le « plan » violence et les élèves connaîtront les joies de l'engagement !

L'écart entre discours du ministre et réalité de la rentrée est flagrant. Partout les collègues, nombreux dans les assemblées générales, ont fait le constat des problèmes : alourdissement des effectifs, notamment en collèges, emplois du

temps d'une grande amplitude horaire, absence de manuels... En lycée, des élèves ont été incités à changer d'établissement, s'ils maintenaient leur choix de spécialités. Le nombre de professeurs intervenant dans une classe de Première rend illusoire la notion d'équipe pédagogique et interroge sur la tenue des conseils de classe. En collège, le temps de l'apprentissage risque d'être rogné par l'imposition de dispositifs non financés. Les conditions de l'inclusion positive, enfin, ne sont pas réunies.

Le nerf de la guerre

Quant à la question des salaires, il faudra autre chose que des pseudoannonces médiatiques pour prouver une réelle volonté de revaloriser nos professions.

Le SNES-FSU, reçu par le ministre, a exigé l'ouverture de discussions sur des mesures immédiates sur les grilles indiciaires, le doublement de l'ISOE, de l'indemnité forfaitaire des CPE et l'alignement de son montant pour les professeurs documentalistes et les Psy-ÉN, et non des

heures supplémentaires qui correspondent à un surcroît de travail ni des primes au mérite.

Afin de dessiller les yeux du ministre, le SNES-FSU poursuit sa mise en lumière des conditions de travail et d'études dans le second degré, appelle à se saisir de toutes les opportunités (réunions parents-professeurs, heures syndicales...) pour faire connaître la réalité de la réforme du bac et du lycée.

Il lance avec la FSU une campagne de sensibilisation sur la question des retraites, retraites que le projet de réforme gouvernemental mettrait à mal. A cet effet, la participation à la journée d'action du 24 septembre sera une étape importante pour construire un large mouvement.

Frédérique Rolet
US 790 du 21/9/2019

PÉTITION

**LYCÉE PHILIPPE LAMOUR (NÎMES) :
PROCÉDURE DISCIPLINAIRE À L'ENCONTRE DE 4 COLLÈGUES !
POUR DEMANDER L'ABSENCE DE SANCTION, SIGNEZ LA PÉTITION !**

Suite à la décision collective de ne pas organiser le Bac Blanc en février dernier, le ministère avait diligenté une enquête auprès de l'Inspection Générale... Dans un premier temps, deux IG ont donc été envoyés pour entendre des délégations d'enseignants, de parents, d'élèves. Puis une deuxième salve d'auditions a ciblé 4 collègues (pourquoi 4 ? pourquoi eux ?) qui ont reçu les rapports début juillet. Rapports à charge, partiels et partiiaux, concluant sur des préconisations de sanctions, que la Rectrice a suivies en ouvrant une procédure disciplinaire à l'encontre de chacun.e de nos collègues, fin juillet. **Le SNES a accompagné les 4 collègues au rectorat fin août lors de la consultation de leur dossier. Le secteur juridique national du SNES suit et conseille les collègues.**

Lors d'une réunion de rentrée au rectorat le 29 août, la FSU a demandé à la Rectrice que la procédure engagée aboutisse à une absence totale de sanction.

Le SNES a rédigé une pétition de soutien et de demande d'absence de sanction, cosignée par la FERC-CGT, Sud Education, le SNFOLC, le SNCL et le SNALC : <http://chnng.it/hHtJPnkN>



**Contre la répression de l'action syndicale
et de la contestation sociale,
soutenons les 4 de Philippe Lamour !**

**Signons la pétition
et diffusons-la sur tous les réseaux !**

ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

Florence DENJEAN-DAGA

Co-secrétaire générale.
Siège en CAPA certifiés, CAEN, au CTA.
Gestion des personnels : certifiés, AE, stagiaires.
Mutations, emploi, paiements, carrières.

Hervé FUMEL

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA certifiés, au CTA.
Gestion des personnels : certifiés.
Lycées. ESPÉ. FSU.

Bertrand HUMEAU

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : agrégés.
Informatique ; site.
Formation syndicale.
Montpellier-SNES, publications.

Thierry JOUVE

Co-secrétaire général.
Siège au CTA.
Vie syndicale. Collèges. FSU.

Raymond LABORIE

Co-secrétaire général.
Trésorier adjoint.
Siège en CAPA certifiés, CAEN, CACFOC.
Enseignements technologiques.
Formation continue.

Arnaud ROUSSEL

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : certifiés, stagiaires.
Mutations, emploi, TZR, carrières.
Collèges.
Syndicalisation. Vie syndicale.

Elsa BERNARDY

Secrétaire générale adjointe.
Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : certifiés, TZR, non-titulaires, stagiaires.
Emploi, paiements, carrières.

Claire POUS

Secrétaire générale adjointe.
Siège en CAPA et CAPN agrégés.
Gestion des personnels : agrégés, stagiaires.
Mutations, emploi, paiements, carrières.

Stéphane AUDEBEAU

Secrétaire générale adjoint.
Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : agrégés, non-titulaires.
FSU 34
Formation syndicale.

Mireille GUIBERT

Trésorière.
Gestion des personnels : AED.

Sarah LETOUZEY-FABERON

Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : TZR.
Emploi, paiements, carrières.
Stagiaires.

Frédérique OREFICI

Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : TZR, agrégés.
Emploi, paiements, carrières.

Cyril GARCIA

Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : agrégés.
Emploi, carrières.
Secrétaire du CHSCTA.

Marie-Laure CONSEIL-NEVEU

Gestion des personnels non-titulaires

Jean JOURNET

Gestion des personnels : retraites.

Marc MOLINER

Siège en CAPA.
Gestion des personnels : stagiaires.

Carole NEJJARI

Siège en CAPA certifiés.
Emploi, carrières. Syndicalisation.

Emmanuel BOIS

Gestion des personnels : AESH

RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Agrégés : Claire POUS, Bertrand HUMEAU, Cyril GARCIA, Stéphane AUDEBEAU, Frédérique OREFICI.

Certifiés : Arnaud ROUSSEL, Florence DENJEAN-DAGA, Hervé FUMEL, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY.

PsyEN : Emmanuelle MAGNANI

CPE : Carol CIAMPI (siège en CAPA), Philippe PLATRIEZ.

Retraités : Jean-Yves BARBIER.

AED, AESH, AP, PEC : Mireille GUIBERT, Emmanuel BOIS

Non titulaires : Elsa BERNARDY, Marie-Laure CONSEIL-NEVEU

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Hervé FUMEL, Bertrand HUMEAU, Raymond LABORIE

Collèges

Thierry JOUVE, Arnaud ROUSSEL.

Documentalistes

Michel GRAND

Stagiaires

Florence DENJEAN-DAGA, Arnaud ROUSSEL, Elsa BERNARDY, Marc MOLINER, Claire POUS, Sarah LETOUZEY

Mutations – Carrières - Emploi

Florence DENJEAN-DAGA, Arnaud ROUSSEL, Hervé FUMEL, Cyril GARCIA, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY, Frédérique OREFICI, Claire POUS, Sarah LETOUZEY-FABERON, Carole NEJJARI.

Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU - Diane ARVIEU

Retraites

Jean JOURNET

Formation continue

Gérard GIRONELL, Raymond LABORIE

Syndicalisation

Arnaud ROUSSEL, Carole NEJJARI, Raymond LABORIE, Thierry JOUVE, Jean-Pierre MELJAC



JOINDRE LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B
585 rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tel : 04.67.54.10.70
Fax : 04.67.54.09.81

Courriel : s3mon@snes.edu
Site : www.montpellier.snes.edu



Tapez
Snes-FSU
Montpellier



Suivez nous sur
@SNESMontpellier

**Permanences
du lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h30**

**Permanence CPE
lundi 10h-16h (1 semaine sur 2)**

JOINDRE LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

AUDE

Delphine BEN YOUSSEF 06.30.02.91.24
Myriam VIALANEIX (trésorière)
06.85.68.71.51

- 22 bis bd de Varsovie 11000 Carcassonne.
Tél. : 06.30.02.91.24 ou 06.85.68.71.51
Permanence sur rendez-vous
- 13 rue des 3 moulins 11100 Narbonne
Tél. : 04.68.32.07.99 ou 06.89.31.65.61
Permanence sur rendez-vous

Courriel : snes.aude@wanadoo.fr
Site : http://www.snes11.fr
Facebook : taper Snes-Fsu 11 Aude

GARD

Marie LEGAL, Jérôme Amicel, Claire AZNAR (trésorière)

26 bis rue Becdelièvre 30900 Nîmes.
Tél. : 04.66.36.63.54

Courriel : snes-gard@montpellier.snes.edu
Permanences : jeudi 14h-16h

HÉRAULT

Diane TRONEL-PEYROZ, Carole NEJJARI, Stéphane MONTAZEAUD, Maguelone MARC (trésorière).

FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
Tél : 04.67.54.10.70

Courriel : snes-herault@wanadoo.fr
Facebook : taper Hérault Snes
Twitter : @SNESHerauld

SYNDICALISATION

FACE À UN MINISTÈRE RADICALISÉ, TOUS SYNDIQUÉS !

Le pouvoir Macroniste a fait des fonctionnaires une de ses premières cibles, trouvant des mesquines et inefficaces économies, en gelant le point d'indice timidement dégelé en fin de quinquennat précédent, en rétablissement une journée de carence, qui avait pourtant prouvé son inefficacité sous la présidence Sarkozy, et en augmentant la CSG, impactant particulièrement retraités et fonctionnaires.

Si on rajoute le refus répété de tout dialogue et le passage aux forceps des réformes du lycée, du Bac et la loi sur l'« École de la confiance » dont le SNES demande toujours le retrait, la loi fonction publique dynamitant la un des fondements de notre République, et faisant disparaître le paritarisme, dernier rempart contre l'arbitraire en terme de mutations et de carrières, c'est d'un SNES-FSU renforcé et mobilisé que la profession a besoin, d'autant plus que la énième « réforme » des retraites s'en prenant à nouveau aux fonctionnaires est dans les tuyaux de ce gouvernement mortifère, réforme, qui si elle passait conduirait à travailler plus longtemps pour gagner beaucoup moins à la retraite.

Face à un ministère radicalisé, tous syndiqués !

Permanence : mardi après-midi

Adhèrent au SNES en 2018-2019, vous avez reçu fin août, votre bulletin de réadhésion préimprimé ; il vous suffit dès à présent d'y d'apporter les modifications nécessaires (échelon, adresse, mail...), de le remettre à votre responsable local du SNES (de préférence) ou de le renvoyer à la section académique, Enclos des Lys, accompagné du règlement de votre cotisation.

Si l'adhésion intervient en septembre ou octobre, les prélèvements peuvent se faire en 10 fois, et bien entendu la cotisation est déductible à 66 % des impôts (ou bien ouvre à un crédit d'impôt à la même hauteur, si vous n'êtes pas imposable).

Vous n'étiez pas ou plus syndiqué.e, il est temps d'agir ensemble ! Demandez un bulletin d'adhésion à votre responsable d'établissement, ou au à la section académique, ou encore en ligne sur montpellier.snes.edu, rubrique : « Comment adhérer ».

Alors en 2019-2020, adhérez et faites massivement adhérer au syndicat, engagé au quotidien dans la défense de la profession : le SNES-FSU

Arnaud ROUSSEL

Retraités : Francis Bernard

LOZÈRE

Mélanie AZAÏS, Clémence GOURET, Isabelle VOLLE

Collèges :

Mélanie AZAÏS : 06.78.71.16.86
melanie-azais@wanadoo.fr

Hélène TALAGRAND
helenetalagrand@hotmail.com

Clémence GOURET : 06.88.77.33.05
clemence.gouret@yahoo.com

Lycées : Isabelle Volle ivolle@wanadoo.fr

Espace J. Jaurès
Rue Charles Morel 48000 Mende.

Courriel : sneslozere@gmail.com

Trésorier : Daniel Barlet

PYRÉNÉES ORIENTALES

Guillaume PALANCHON (06.24.43.65.65),
Géraldine MORALES (06.20.57.75.63),
Marc MOLINER (06.80.87.79.76),
Isabel SANCHEZ (06.24.61.46.50)

18 rue Condorcet 66000 Perpignan
Tél. 04.68.66.96.51 - Fax 04.68.50.32.31

Courriel : snes66@wanadoo.fr
Site : snes66.wordpress.com
Facebook : Snes PO

Permanences :
Lundi 14h-17h, le mercredi sur rdv.

Publication : « SNES PO », trimestriel.

Retraités :

- S1 : Jany PHILIBERT 06.89.90.25.97
- Trésorier : Roger GARDEZ.

COLLÈGES AYEZ CONFIANCE !

« Chers collègues : Cette année, sachez gérer au mieux les flux d'élèves supplémentaires, portez vous volontaires dans l'exécution de vos nouvelles tâches, soyez respectueux de votre hiérarchie et professionnels dans l'exécution de ses ordres... Ayez confiance ! ». Voici un discours qui aurait pu être celui d'un principal en cette rentrée... non ?

C'est vrai qu'avec 2100 collégiens de plus dans notre académie, il aurait fallu créer plus de 200 postes alors que n'a seulement été réinjecté dans les DGH l'équivalent de 71 postes... en HSA ! La nouvelle obligation de 2 HSA par enseignant montre clairement une volonté bien mal masquée de nous imposer plus de classes avec... plus d'élèves par classe ! Gestion mécanique de flux pléthoriques d'élèves par moins de profs (CQFD).

Ensuite, cette année encore, de nombreux dispositifs viennent augmenter notre charge de travail (1/4 d'heure lecture, éloquence, prévention harcèlement, multiplication de la gestion administrative des PAP, accompagnement à l'orientation...). Toutes ces

tâches que notre hiérarchie veut faire passer comme des « devoirs supplémentaires naturels » s'ajoutent en fait de façon non réglementaire... Elles ne sont donc pas obligatoires !

Enfin, les dérives autoritaires et managériales de plus en plus nombreuses en disent long sur la mise au pas souhaitée par la soit-disant « École de la confiance » portée par le gouvernement.

Face à ces pressions, à ces surcharges, à cette volonté de nous reléguer à de multiples tâches de simples exécutants... **il est temps de réagir, d'exiger la baisse des effectifs par classe, de se réapproprié le sens et la richesse de nos métiers, de réaffirmer notre statut de cadre A de la Fonction Publique et des rôles de concepteurs qui sont les nôtres.**

C'est avec volonté et énergie que le SNES-FSU n'a de cesse d'œuvrer pour qu'ensemble nous puissions faire « sauter les verrous » et porter un projet éducatif bien plus ambitieux pour tous.

Thierry JOUVE

STAGIAIRES CLASSEMENT

Pour faire valoir vos services antérieurs (services de titulaires de la Fonction Publique, services de contractuel, d'AED, services à l'étranger, services de cadre dans le privé pour les CAPET et 3^e concours, ...), vous devez remplir un dossier de classement (à demander au secrétariat de votre établissement).

Vous devrez faire parvenir votre dossier au rectorat (bureau de la DPE) pour les certifié-es et CPE ou au ministère (bureau de la DGRH B2-3) pour les agrégé-es.

Les stagiaires qui n'ont pas de services à faire valoir doivent retourner le document en annexe 1 de la circulaire pour le signifier à l'administration.

Pour les stagiaires par liste d'aptitude, le rectorat maintient votre rémunération antérieure pour cette année scolaire. Si vous changez d'échelon dans votre corps d'origine au cours de cette année, il faut demander explicitement sa prise en compte dans la rémunération. Votre reclassement officiel n'aura lieu qu'à la date de votre titularisation.

Florence DENJEAN-DAGA

RETRAITÉS

AVENIR DES RETRAITES : LES RETRAITÉS SOLIDAIRES DES ACTIFS, ET PLUTÔT TROIS FOIS QU'UNE !

Je ne parle pas de l'impact négatif qu'aurait, sur les pensions des retraités actuels, un système d'ajustement basé sur la conjoncture économique et la démographie, ni du blocage des pensions à 14% du PIB, alors que le nombre des retraités augmente de 150000 chaque année.

Je ne parle pas non plus de l'impact sur les services publics de la réforme de la FP déjà votée et de son articulation avec l'abandon du Code des Pensions et du

Statut général : recrutement de contractuels, perte des garanties statutaires ; à terme, nous aurons des services publics moins compétents, moins accessibles. Donc, indirectement, du pouvoir d'achat en moins pour les retraités !

Mais je pense à un aspect de la réforme Macron, mortifère pour notre modèle social: le principe de neutralité actuarielle préconisé par le rapport Delevoye. En clair, il s'agit d'équilibrer les cotisations versées par chaque individu et la pension qui lui sera versée dans un avenir prévisible. Avec ce préalable, Macron programme le renoncement à un fondement de notre protection sociale : à l'engagement historique qui préside à notre Sécurité Sociale, « chacun co-

tise selon ses moyens et perçoit selon ses besoins », il substitue un tout autre projet de société : « chacun cotise selon ses moyens et perçoit ... selon ce qu'il a cotisé ». Bref, c'est l'enterrement de la retraite par répartition et du principe de solidarité et c'est l'institution de l'insécurité sociale, pour toutes et tous, actifs et ... retraités !

Alors, le 8 octobre avec le groupe des 9, et à chaque occasion avec les actifs, les retraités ne manqueront pas de raison de descendre dans la rue.

Jean-Yves BARBIER



RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ÉVALUATION ET CONTESTATION

Les collègues ayant eu un « RdV de carrière » l'année dernière ont reçu mi-septembre l'appréciation finale de la rectrice ou du ministre. Ils peuvent la contester dans un premier temps par recours gracieux dans un délai de 30 jours à compter du lendemain de la réception de la notification.

Cette contestation est à adresser par courrier ou mail à la rectrice pour les certifié-es, CPE et Psy-EN (bureau de la DPE, ce.recdpe@ac-montpellier.fr) ou au ministre pour les agrégé-es (bureau de la DGRH B2-3, recoursappreciationagreges2018@education.gouv.fr).

En l'absence de réponse ou en cas de réponse négative dans les 30 jours suivant la date de votre contestation, s'ouvre dans un nouveau délai de 30 jours le recours possible en CAP (académique pour les certifié-es, CPE et Psy-EN ou nationale pour les agrégé-es).

À chaque étape, n'oubliez pas d'envoyer une copie de votre contestation au SNES académique pour tous et au SNES national en sus pour les agrégés.

Les collègues concernés par un « RdV de carrière » cette année sont ceux qui au 31 août 2020 ont :

- À l'échelon 6 et 9, une ancienneté comprise entre 12 et 24 mois,
- À l'échelon 8, une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois.

Ils ont dû recevoir fin juin, un mail le leur signifiant. Si ce n'était pas le cas, nous leur conseillons de se rapprocher du rectorat et de nous en informer.

Florence DENJEAN-DAGA



Le SNES, pour agir ensemble

LE MÉTIER AU QUOTIDIEN

LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE :
FAIRE RESPECTER LES TEXTES,
FAIRE VALOIR NOS DROITS !

Les prescriptions et dérives managériales tentent de rogner chaque jour davantage sur nos espaces de liberté pédagogique. Or, nos droits et devoirs en la matière sont établis par l'article L912-1-1 du code de l'éducation qui préside à toute controverse.

La gouvernance par circulaires et autres vademecum ne doit pas nous faire oublier que ce ne sont que des « éclairages ». Ces textes ne peuvent en aucun cas réduire nos droits ni prescrire et/ou obliger des tâches supplémentaires. En cas de doute, demander toujours sur quel texte réglementaire (Loi, décret, arrêté) s'appuie telle « demande » ou telle « interdiction »... et n'hésitez pas à nous contacter.

PROFESSEUR PRINCIPAL :
NE RIEN SE LAISSER IMPOSER !

La désignation comme P.P requiert l'accord de l'intéressé. De plus, dès lors que cette mission est acceptée, elle ne doit pas donner lieu à une multiplication des tâches au prétexte de la part variable de l'ISOE. Ce véritable « fourre tout » tend de plus en plus à nous obliger à des fonctions supplémentaires, totalement « hors missions » et surtout... sans rémunération !

La circulaire 2018-108 liste de nombreuses missions dont le P.P ne saurait à lui seul assumer la responsabilité (orientation, heures de vie de classe, établissement des PAP...).

L'exercice de la mission de P.P s'inscrit dans un fonctionnement collectif de tous les personnels concernés par le suivi des élèves, au premier rang desquels figurent les Psy-EN. (cf : www.snes.edu/La-fonction-de-professeur-principal.html)

LYCÉES

RÉFORMES IMPOSÉES = CHAOS ORGANISÉ !



En son temps, la communication ministérielle a vendu les réformes du bac et du lycée comme des outils permettant de mettre fin au présumé cloisonnement socialement marqué des séries générales au profit d'un présumé libre choix de formation laissé aux élèves. Elles ont aussi été vendues selon la doxa de la présumée simplification du bac dans le cadre d'une démarche de Parcoursup. On sait maintenant ce qu'il en a été de l'une et de l'autre de ces promesses avec la publication de textes réglementaires qui complexifient le baccalauréat et contraignent les choix des élèves.

En passant, pour notre académie, ces réformes ont permis la suppression de 61,5 équivalents temps plein d'enseignants en lycées généraux et technologiques. Puis est venu le moment de la rentrée...

Des constantes...

Les effectifs par classe restent toujours aussi lourds (35 à 36 avec des pointes à 39). Le travail des élèves en serait-il amélioré ? Face aux effectifs réels, quelques classes ont été ouvertes par ajustement de rentrée, puis plus tardivement (le 23 septembre !), mais cela reste encore bien insuffisant pour permettre la réussite de tous les élèves. Les séries technologiques subissent le contrecoup de cette réforme avec un fort affaiblissement des STI2D.

Des nouveautés...

Les dégradations sont multiples : les options facultatives placées à des horaires improbables, voient fondre leurs effectifs et sont menacées à court terme ; les enseignements de spécialités (EDS) ont été placés en barrettes dans les emplois du temps, provoquant des répartitions de services chaotiques pour un très grand nombre de collègues, des emplois du temps à trous pour beaucoup de lycéens ; les mutualisations de ces EDS provoquent des incohérences pédagogiques (4 heures sur une même demi-journée) ou matérielles (horaires différents entre lycées, problèmes de navettes scolaires entre les deux). Certains EDS n'ont pas été ouverts tout cela pour le bien des élèves nous dit-on !

Le suivi des classes devient un vrai problème : malgré les pressions et même parfois les menaces, les professeurs principaux manquent à la rentrée. Pour les classes de seconde, beaucoup de collègues ne veulent plus revivre la situation de devoir faire entrer les élèves dans des choix de scolarité dès le milieu de l'année ; en première, le groupe classe a complètement éclaté et le nombre de professeurs à coordonner pour les conseils de classes devient monstrueux (pour l'instant le record académique est de 71 professeurs pour une classe) et ingérable alors que le contrôle continu prend une

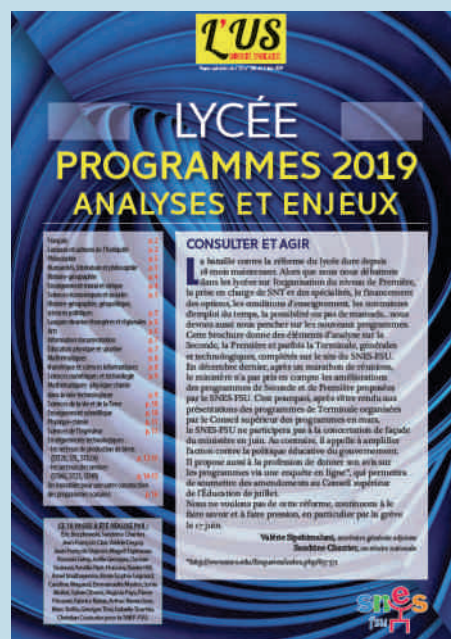
place de plus en plus importante dans le nouveau bac.

Les collègues placés dans une insécurité professionnelle grandissante, sont de plus confrontés à la mise en oeuvre de deux nouveaux programmes (2nde et 1^{ère}) dont les contenus posent parfois question (cf. la publication spéciale du secteur "contenus" du SNES national). Les manuels scolaires sont

souvent absents à cette rentrée.

Le mécontentement est donc profondément ancré et les tensions sont nombreuses. Le SNES-FSU poursuit la dénonciation de ces réformes imposées et continue de demander leur suspension et leur abrogation. L'état de chaos ainsi délibérément organisé doit être dénoncé à tous les niveaux pour être reconnu comme la réalité de cette rentrée par une opinion publique la plus large possible.

Hervé FUMEL



ADP : RIP CONTRE LA PRIVATISATION DONNONS UN PEU D'AIR À LA DÉMOCRATIE !

Depuis le 13 juin, et jusqu'au 12 mars 2020, la procédure de Référendum d'Initiative Partagée (RIP) est ouverte. Une première ! En effet, cette procédure, qui repose sur l'article 11 de la Constitution, n'a jamais été utilisée jusqu'ici. Initiée par 248 députés et sénateurs (26,6% du total contre 20% exigés) qui ont déposé un projet de loi visant à faire reconnaître le caractère de service public de l'exploitation des Aéroports de Paris afin de s'opposer à la privatisation du groupe ADP décidée par le gouvernement (loi Pacte), elle nécessite maintenant que soient réunies, **avant le 12 mars**, les signatures d'au moins 10% du corps électoral. Soit **4,7 millions de signatures** pour obtenir l'organisation d'un référendum sur la question. Le lancement de la procédure a contraint le gouvernement à « geler » l'application de la loi au moins jusqu'au mois de mars.

Pourquoi s'opposer à la privatisation d'Aéroport de Paris ?

D'abord parce que les bénéfices d'ADP sont très rentables pour la Nation : 185 millions d'euros de dividendes en 2018, 1,5 milliards en 13 ans ! Ensuite parce que chacun d'entre nous a en mémoire la privatisation des autoroutes qui ôte chaque année à l'Etat de très importantes ressources budgétaires, et que nous ne voulons pas voir s'étendre encore de telles privatisations.

Enfin parce qu'il y a là un enjeu écologique de taille.

Mais aussi, et c'est tout aussi important, parce que cette procédure de RIP peut permettre, en **redonnant la parole aux citoyens**, de donner **un peu d'oxygène à une démocratie** qui en a bien besoin, et qu'elle peut constituer **un point d'appui pour les luttes indispensables qui nous attendent dans un avenir proche**.

Alors ne ratons pas ce rendez-vous. C'est facile (5 minutes suffisent) et ça peut rapporter !

761000 signatures ont été recueillies à la date du 10 septembre. Alors que la plupart des médias se montrent... très discrets, chacun de nous peut contribuer activement à la mobilisation citoyenne qui se construit. D'abord en signant en ligne - « soutien à la proposition de loi référendaire » - puis en faisant connaître autour de soi l'existence de cette procédure, l'importance de ce qui est en jeu et comment apporter son soutien.

Bernard DUFFOURG

Pour apporter son soutien à la procédure de RIP, se connecter sur <https://referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Penser à avoir une pièce d'identité à portée de main.

TZR

BILAN DE RENTRÉE : "TZR, ÇA VA LA GALÈRE ?"

A la veille de la pré-rentree, nous avons proposé une réunion d'informations aux TZR (droits, missions...), en particulier aux collègues nouvellement nommés. Ce fut l'occasion de constater les premiers dysfonctionnements qui depuis se sont multipliés : collègues informés par les établissements mais sans arrêtés, affectations hors-zone, inadéquations entre le "pré-positionnement" fait lors de la phase d'ajustement en juillet et l'affectation. A la fin de la première semaine nous étions déjà intervenus auprès de la DPE pour une vingtaine de situations. Aujourd'hui, il reste encore des collègues non affectés et des élèves sans enseignants, le rectorat ayant refusé d'affecter sur des BMP avec une « faible » quotité. Cependant, les emplois du temps de lycée, verrouillés par les barrettes imposées par la réforme des lycées et les enseignements de spécialité, deviennent très difficiles, voire impossibles à adapter pour tenir compte des vœux

des TZR. Derniers en poste, les collègues TZR se retrouvent avec des emplois du temps très éclatés et découvrent parfois par l'emploi du temps qu'on leur a confié la mission de Professeur Principal ! Cette mission n'est, nous le rappelons, pas obligatoire.

Nous continuons à demander des garanties pour tous les TZR et pour que

soient respectées leurs conditions de travail et leurs droits. **Nous avons envoyé au secrétaire général du rectorat une demande d'audience avec la situation des TZR comme point d'ordre du jour.**

Nous réclamons depuis fin août à la DPE l'état d'affectation des TZR, document qui donne une vision d'ensemble et assure une certaine transparence sur les lieux et les quotités d'affectation. Après réception d'une version erronée mi-septembre (car contenant les informations sur les affectations TZR de septembre... 2018!), nous attendons une version correcte !

Elsa BERNARDY



EN DIRECT DE L'HÉRAULT**UNE MOBILISATION PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRE !**

Tout d'abord, les collègues ont constaté des effectifs chargés dans les classes, en collège comme en lycée. Le seuil de 30 élèves par classe est de plus en plus dépassé dans les classes de collège, posant souvent des problèmes de places, de déplacement et de sécurité dans les salles de cours. Des classes auraient dû être ouvertes en plus grand nombre au mois de juin, vu les effectifs pléthoriques. Dans les lycées, les classes peuvent accueillir jusqu'à 36-37 élèves, les cours en demi-groupe ou en effectifs allégés ayant fondu comme neige au soleil suite à la réforme des lycées.

Dans ces derniers, les emplois du temps de certains collègues (et des élèves) ne sont pas satisfaisants. Le travail des professeurs principaux va être rendu difficile avec une équipe pédagogique pléthorique (jusqu'à 70 professeurs !), en raison des combinaisons d'enseignements de spécialité notamment. L'année en lycée s'annonce difficile avec une première session d'examen pour quatre disciplines dès le mois de janvier, caractérisée par une impréparation totale à ce jour !

Dès la première semaine également, beaucoup d'élèves n'étaient pas affec-

tés en lycée et les BMP (Bloc de Moyens Provisoires) non pourvus restaient nombreux. Certaines disciplines sont sinistrées (plus de TZR dès le mois de septembre, manque de contractuels...) et il va être difficile de trouver des personnels formés pour prendre ces supports.

C'est encore une fois la qualité de notre enseignement qui est touchée et nos conditions de travail qui sont mises à mal.

Stéphane MONTAZEAUD

Catégories**AED ET AESH
VIGILANCE !**

Alors que nous attendons toujours les retours sur l'expérimentation des 6 PIAL implantés sur notre académie en 2018/2019, ce ne sont pas moins de 80 PIAL qui voient le jour en cette rentrée 2019/2020 (60 en collège, 10 en école primaire et 10 en lycée professionnel) !

Les représentants des 5 sections départementales de la FSU ont été reçus en audience le mercredi 10 juillet par la secrétaire générale adjointe du rectorat et ont pu clairement exprimer leurs questionnements et doutes quant au déploiement de ces PIAL et à la mise en application du décret du 5 juin 2019 (voir compte-rendu sur notre site).

Nous renouvelons notre demande de groupe de travail promis pour la mi-septembre pour discuter de la grille de rémunération et la tenue des entretiens professionnels et ne manquerons pas de vous tenir informés.

Mais en cette rentrée, ce qui reste inacceptable ce sont les contrats de travail qui sont proposés sans respecter la réglementation prévue dans le décret à savoir une répartition du temps de travail sur 41 semaines !

BULLETIN AESH
"SPÉCIAL CIRCULAIRE NATIONALE DU 6 JUIN 2019"
LES POINTS ESSENTIELS ANALYSÉS PAR LE SNES

La circulaire « **GESTION DES PERSONNELS AESH** » vient d'être publiée au B.O. du 6 juin 2019,
 Vous la trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142518

NOUVEAUTES :

- dès cette rentrée CDD de 3 ans pour TOUS !
- répartition du temps de travail sur 41 semaines !

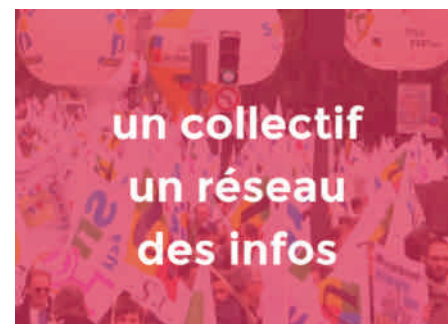
Bien évidemment nous sommes intervenus lors d'un entretien auprès de Mme la Rectrice dès le 30 août et nous avons eu l'assurance que des avenants étaient en cours de rédaction. **Restez vigilants** : si à la fin du mois de septembre, vous n'avez pas eu ces modifications, **contactez-nous** !

Le SNES organise un premier stage académique, à l'attention de tous les AESH, le jeudi 17 octobre à Montpellier.

En ce qui concerne les AED, il semblerait que plusieurs d'entre vous connaissent des difficultés dans le décompte de leur temps de travail ou le crédit d'heures formation. N'hésitez pas à nous contacter par mail de préférence ou lors de notre permanence au SNES le jeudi.

Pour le secteur académique des AESH
 Emmanuel BOIS
 Mireille GUIBERT

Pour le secteur académique des AED
 Mireille GUIBERT



CPE

LETTRÉ DE RENTRÉE DU SNES AUX CPE

Cette nouvelle rentrée scolaire qui s'avère d'ores et déjà combative !

Un début d'année scolaire où le ministre Blanquer cherche à déployer sans tarder les « réformes » engagées l'année dernière : réforme du lycée et lycée professionnel, du Bac et des programmes, mise en place des Établissements Publics Locaux d'Enseignement International (EPLI), des « cités éducatives », des « PIAL » (Pôle Inclusif d'Accompagnement Locali-

sé), des AED pré professionnels, du « Service National Universel », du plan internat, du plan violence... La liste est longue et nombreux sont les points qui impacteront la catégorie et notre métier.

Vous avez accordé majoritairement votre confiance lors des dernières élections pro à vos représentants CPE

SNES-FSU, nous serons toujours présents et vigilants pour défendre

vos droits et vous assister en cas de besoin lorsque vous rencontrez des difficultés professionnelles.

Les élus du SNES fournissent un travail important, sérieux et honnête en CAPA et sont à l'origine de la plupart des améliorations en faveur des collègues, lors du mouvement en particulier.

En ce début d'année scolaire, au moment de traiter le suivi de situations individuelles de collègues CPE, le SNES-FSU reste encore surpris de constater qu'une autre organisation syndicale va dans le sens de l'administration en ignorant les droits fondamentaux des collègues. Nous osons espérer qu'il n'y ait pas d'intérêts personnels à venir dans ces prises de position...

Rappel important :

Pour ceux qui ont suivi, depuis 2 mois le corps des CPE a été réintégré au régime dérogatoire du statut général de la Fonction Publique, grace aux nombreuses interventions du SNES auprès des députés et sénateurs, preuve, s'il en était besoin, que la mobilisation syndicale porte ses fruits.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire.

Carol CIAMPI, Amelle EL GHORFI
Philippe PLATRIEZ, Francis BERT

PSY-EN

LETTRÉ DE RENTRÉE DU SNES AUX PSY-EN

Voilà une nouvelle année scolaire qui démarre et il nous faudra de l'énergie pour affronter cette année scolaire sachant que celle qui s'est terminée ne nous laissait pas présager de bonnes « choses ». Il nous faut donc rester très vigilants.

Nous voulons aussi vous rappeler les résultats de nos actions

• Suite à l'action du 18 juin au rectorat de Montpellier « grande braderie des CIO », M. Saurel, maire de Montpellier avait été informé directement de la situation des CIO par le SNES. Il a proposé une motion « vœu de soutien de protestation contre la fermeture des CIO » qui a été votée au conseil municipal du 18 juillet (1 voix contre, 3 abstentions). De plus, M. Saurel a également fait parvenir un courrier au ministre de l'Education Nationale pour faire part de son souhait de maintenir un service public d'information et d'orientation de proximité. Il refuse la perte d'un CIO sur la ville toujours en croissance démographique.

• **Audience du 12 juillet avec Mme Ressiguier députée de la France Insoumise** qui a communiqué lors d'un conseil à l'Assemblée Nationale, des « questions » au Ministre de l'Education Nationale sur l'incompréhension de la suppression des CIO sur le territoire français.

Cette rentrée s'annonce combative sur de nombreux plans et notre ministre de l'Education nationale a annoncé qu'il donnerait ses conclusions à partir des différents rapports fin octobre.

Nous vous proposons donc de faire par CIO un cahier de doléances. Ces cahiers nous permettons d'alimenter nos réflexions, nos débats et préparer nos actions lors du stage de novembre. Nous les remettons à la rectrice lors de l'audience que nous lui avons demandée.

Bon courage à toutes et à tous pour cette rentrée

Emmanuelle MAGNANI



Bulletin national disponible sur www.snes.edu



AGRÉGÉS

HORS-CLASSE : COMPTE-RENDU DES CAPA ET CAPN

L'accès à la hors classe des agrégés a été considérablement modifié par la mise en place du PPCR.

L'attribution des avis au 9^e échelon suscite bien de la colère et des incompréhensions légitimes dans la profession depuis la mise en place du rendez-vous de carrière et doit absolument être revue. Il est plus que jamais nécessaire de déconnecter comme le demande le SNES l'évaluation de l'avancement des collègues.

En revanche, le barème, obtenu grâce à l'obstination des syndicats de la FSU, fait une large place à l'ancienneté dans la carrière et assure à tous les collègues ayant eu une carrière "normale" l'accès à la hors classe avant la fin de la carrière, quel que soit l'avis attribué par la rectrice.

Dans l'académie de Montpellier, fort de son expérience académique et

nationale en CAPN, le SNES continue de faire entendre sa voix pour que le plus grand nombre de collègues puissent bénéficier de la hors-classe avant leur départ à la retraite et dès que ce passage est bénéfique financièrement pour eux.

Cette année nous avons dû batailler, sans succès, pour que le rectorat applique la circulaire nationale et respecte les critères édictés par son propre ministère pour établir la liste des proposés en CAPN. En effet, le rectorat a choisi de privilégier les avis "Excellent" au détriment de l'ancienneté dans le corps. Résultat des courses, en juillet en CAPN, le ministère a suivi les règles qu'il avait communiquées aux rectorats : les collègues promus l'ont été dans l'ordre de l'ancienneté de corps, donnant raison à notre argumentation, mais privant des collègues de l'académie d'une promotion !

Nous ne manquerons pas le faire savoir au rectorat pour qu'il corrige le tir cette année.

Claire POUS



Crédit photos : plainpicture/Fancy Images/ Miskolc/010.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION

Crédit Mutuel
Enseignant

255 rue de l'Acropole
MONTPELLIER
09055@creditmutuel.fr
04 67 83 46 33

41 boulevard John F. Kennedy
PERPIGNAN
0905503@creditmutuel.fr
04 68 38 40 82

41 rue de Verdun
CARCASSONNE
0905501@creditmutuel.fr
04 68 77 25 29

102 allée de Séville
NÎMES
0905502@creditmutuel.fr
04 66 36 59 63



Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

AGRÉGÉS**LISTE D'APTITUDE**

14 collègues ont été nommés agrégés par liste d'aptitude pour l'académie de Montpellier sur les 65 propositions qui sont remontées en CAPN en 2019.

La promotion par liste d'aptitude au corps des agrégés est un moment important de la revalorisation des carrières des collègues et de la reconnaissance de leur carrière et valeur professionnelle. Elle doit se fonder sur des critères clairs et transparents pour les collègues. Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas et le SNES continue de revendiquer la mise en place d'un barème et une augmentation du nombre de possibilités de promotions. La voie reste trop étroite et les possibilités de nominations toutes académies confondues vont de 2 (en biochimie, soit une nomination possible tous les 10 ans environ pour une académie) à 57 (en mathématiques, soit 2 nominations par an par académie environ). Bien souvent obtenir l'agrégation par liste d'aptitude est long et justifie un « ef-

fet mémoire » sur les listes académiques, défendu par le SNES : la carrière d'un collègue doit rester le premier critère d'attribution de l'agrégation par liste d'aptitude. C'est dans ce sens que nous travaillons en CAPA : défendre les intérêts des collègues présents sur les listes, rééquilibrer les listes entre les disciplines, proposer tous les ans des dossiers concurrentiels face à ceux proposés par les IPR, et enfin faire rectifier les avis des collègues proposés avec seulement des avis favorables.

Agrégation par liste d'aptitude ou classe exceptionnelle des certifiés ?

Certains collègues certifiés hors-classe peuvent obtenir la même année l'agrégation par liste d'aptitude et la classe exceptionnelle des certifiés. Que décider ? Les certifiés hors-classe nommés agrégés au 1^{er} septembre sont reclassés en classe normale des agrégés (en conservant leur indice de rémunération à titre personnel) au moins un an (voire plus s'ils sont re-

classés avant le 11^e). Avec les nouvelles modalités de la hors-classe, tout collègue agrégé au 11^e échelon est assuré de l'obtenir 2 ans après son accès au corps, et s'il a encore quelques années d'exercice avant la retraite, finira à l'indice 972. Pour atteindre cet indice, le certifié en classe exceptionnelle devra "franchir" l'échelon spécial, limité en nombre. C'est donc vraiment l'âge du collègue et la date prévue de son départ à la retraite qui permettent aux collègues de choisir entre les deux promotions.

À l'inverse des pratiques de l'administration ou même de l'avis d'autres syndicats qui, s'appuyant sur la notion de « mérite », préféreraient voir nommer agrégés des collègues jeunes et méritants, le SNES revendique donc que ce choix soit laissé aux collègues eux-mêmes et qu'ils ne soient pas écartés d'office, au motif qu'ils ont déjà la classe exceptionnelle.

Claire POUS

AGRÉGÉS**TITULARISATION**

Le 2 juillet a eu lieu la CAPA titularisation des stagiaires agrégés, Cette CAPA permet aux élus des personnels en CAPA agrégés de prendre connaissance des dossiers de refus de titularisation et de défendre des dossiers quand les conditions de stage des collègues n'ont pas été satisfaisantes .

Cette année, seules des prolongations de stage ont été actées en CAPA. Aucun refus de titularisation ni demande de renouvellement de stage n'a été prononcé.

Les élus du Snes-FSU accompagnent les stagiaires toute l'année en vue de leur titularisation. Au moment de la publication des appréciations et décisions de IPR, des tuteurs et du chef d'établissement, nous les accompagnons, quand c'est nécessaire, pour consulter leur dossier au rectorat et essayer d'agir avant la CAPA. Nous suivons aussi les

dossiers envoyés en CAPN en cas de licenciement prononcé par l'administration.

Contactez-nous le plus tôt possible en cas de problèmes qui pourraient peser sur votre titularisation (notamment en cas de congé maladie pendant le stage).

Claire POUS





ÉLECTIONS INTERNES FSU

Comme tous les 3 ans, les adhérents des divers syndicats de la FSU sont appelés à renouveler les instances délibératives de notre fédération.

Au moment où des choix décisifs pour l'avenir des Services Publics, de leurs personnels, de leurs statuts, de la jeunesse et des retraites vont être faits, il est essentiel que la FSU construise une véritable dynamique de mobilisation et que nos congrès marquent de leur empreinte le paysage social et politique.

La FSU, notre fédération, doit rassembler et porter les attentes et les revendications de tous les personnels, l'exigence d'une autre politique, en rupture avec celles menées depuis de trop nombreuses années.

Les congrès départementaux et nationaux qui se tiendront en novembre et décembre seront précédés par des élections internes (dites votes d'orientation), nationales et/ou départementales.

Ces élections auront lieu du vendredi 20 septembre au vendredi 11 octobre 2019.

Chaque syndiqué est appelé à émettre un vote sur le rapport d'activité national de la FSU et choisir au plan national l'orientation de notre fédération et sa direction nationale pour les 3 années à venir. Dans de nombreux départements (notamment l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées Orientales), les syndiqués sont aussi appelés à choisir l'orientation de la FSU au plan départemental.

Ces élections sont un moment très important pour la FSU. Elles sont l'expression de son fonctionnement démocratique et du respect des diversités et du pluralisme : c'est à partir des résultats de ces scrutins que sont déterminées les compositions des instances départementales et nationales de la FSU, et que sont désignés les délégués aux congrès.

Elles sont organisées par chaque syndicat national, et selon des modalités propres à chaque département. Les listes et professions de foi figurent dans les publications FSU de chaque département.

Pour les syndiqués du SNES en exercice, ces élections sont organisées dans chaque établissement. Les collègues retraités et isolés votent par correspondance. Ils viennent de recevoir un courrier contenant le matériel de vote et les modalités de vote par correspondance.

Les responsables et correspondants des sections d'établissement (S1) ont reçu une circulaire de leur section départementale FSU et/ou de la section départementale (S2) et/ou académique (S3) du SNES indiquant les modalités pratiques d'organisation du vote propres au département et contenant le matériel électoral : bulletin de vote spécifique au département, liste d'émargement et procès-verbal de dépouillement. Le dépouillement sera effectué dans chaque S1.

Sont électeurs les syndiqués 2018-2019 ainsi que tous ceux qui ont acquitté leur cotisation 2019-2020 au moment du vote.

Un vademecum « comment voter ? » a été envoyé à chaque S1, à chaque adhérent isolé ainsi qu'à chaque retraité. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter votre S2 et/ou le S3.

Pour la section académique du SNES-Montpellier
Thierry JOUVE

FORMATION SYNDICALE

STAGES ORGANISÉS PAR LE SNES AU 1^{ER} TRIMESTRE

- **Mardi 15 octobre**, Montpellier (lieu précisé ultérieurement, consulter notre site) : **Rendez-vous de carrière : toutes les infos utiles.**
- **Jeudi 17 octobre**, Montpellier (lieu précisé ultérieurement, consulter notre site) : **AESH : contrat, salaire, temps de travail, missions, faire respecter ses droits !**
- **Jeudi 17 octobre**, Nîmes (siège du SNES, 26bis rue Becdelièvre) : **Vie syndicale et force du collectif.**
- **Mardi 12 novembre**, Montpellier (lieu : voir le S2 34) : **Organiser la vie syndicale dans un établissement.**
- **Mercredi 13 novembre**, Montpellier (ESPE) : **Stagiaires : carrières (matin) ; mutations (après-midi)**
- **Mardi 26 novembre**, Montpellier (lieu précisé ultérieurement, consulter notre site) : **Lycées, collèges, éducation prioritaire, fonction publique, retraites : l'idéologie des réformes ;** avec Claire Guéville, secrétaire nationale du SNES
- **Vendredi 20 décembre**, Montpellier (lieu précisé ultérieurement, consulter notre site) : **Face à l'autoritarisme des hiérarchie, s'armer syndicalement !** avec un responsable du secteur juridique national

Pour participer à un ou plusieurs stages, c'est très simple :

- déposer au secrétariat de votre établissement l'imprimé rectoral de demande de congé rempli et signé (il est disponible sur notre site), 30 jours avant le stage dernier délai. Votre établissement le transmettra au rectorat.
- nous prévenir de votre inscription par mail de préférence. Les frais de transports, de parking, de garde d'enfants, de repas sont remboursés aux adhérents.

AGENDA

CALENDRIER RAPIDE DES OPÉRATIONS DE GESTION

Octobre :

- rendez-vous de carrière 2018-2019 :
- contestation de l'avis Recteur
- vérification et signature des VS

Novembre :

Mutations inter académiques

Décembre-janvier :

- demande de temps partiel
- avancement accéléré certifiés, CPE, Psy-EN

Janvier :

- demande de congés de formation
- candidature pour la liste d'aptitude au corps des agrégés (CAPA mars, CAPN Juin) .

Février :

- demande de disponibilité
- avancement accéléré des agrégés (CAPN)

Mars-avril :

- demande de mutations intra académiques
- CAPA hors-classe des agrégés (CAPN juin)

Juin-juillet :

- hors-classe et classe exceptionnelle des agrégés, certifiés, CPE, Psy-EN

DU 20 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE 2019
ÉLECTIONS INTERNES FSU
Vote dans les établissements
 (sauf retraités et isolés : par correspondance)
Enjeux et modalités de vote : cf. p 13

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2019	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2019		
Vacances de la Toussaint 2019	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Jour de reprise : lundi 4 novembre 2019		
Vacances de Noël 2019	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Jour de reprise : lundi 6 janvier 2020		
Vacances d'hiver 2020	Fin des cours : samedi 22 février 2020 Jour de reprise : lundi 9 mars 2020	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Jour de reprise : lundi 2 mars 2020	Fin des cours : samedi 8 février 2020 Jour de reprise : lundi 24 février 2020
Vacances de printemps 2020	Fin des cours : samedi 18 avril 2020 Jour de reprise : lundi 4 mai 2020	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Jour de reprise : lundi 27 avril 2020	Fin des cours : samedi 4 avril 2020 Jour de reprise : lundi 20 avril 2020
Pont de l'Ascension 2020	Fin des cours : mercredi 20 mai 2020 Jour de reprise : lundi 25 mai 2020		
Grandes vacances 2020	Fin des cours : samedi 4 juillet 2020		